

## **REGLEMENT VIDE GRENIER PERON**

**DIMANCHE 5 MAI 2024**

- 1. L'inscription préalable est obligatoire.** L'exposant devra remplir le formulaire d'inscription, joindre une photocopie de pièce d'identité et s'acquitter du montant de son emplacement. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**
- Le montant de l'emplacement est de 6.00 € pour 2 ML, réservation **minimum obligatoire de 2 emplacements.** Les emplacements seront attribués par les organisateurs le jour du vide grenier.
- La validation de l'inscription sera faite par l'envoi d'une **confirmation de réservation accompagnée du plan d'accès.**
- L'accueil des exposants s'effectuera de 6h00 à 8h00.
- La vente débutera à 8h00 et se terminera à 16h30. Aucun exposant n'est autorisé à quitter son emplacement avant 16h30.**
- La circulation sera interdite le dimanche 5 mai sur tout le périmètre du vide grenier de 6h00 à 16h30. Seuls les exposants seront autorisés à utiliser leurs véhicules de 6h00 à 8h00 pour le déchargement de leurs marchandises. Ils devront ensuite être garés sur les parking prévus à cet effet.
- En application du décret du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage, les participants doivent attester sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par an.
- La vente des produits alimentaires, boissons n'est pas autorisée, **les produits de restauration et de buvette restent la propriété des associations organisatrices.**
- Est autorisé à la vente au déballage, tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de tout objet neuf. Les supports vidéo, les magazines et autres lectures à caractère érotique ou pornographique, ainsi que les armes de collection et tout autre outils ou objets potentiellement dangereux doivent être impérativement exposés en hauteur, de manière à ne pas être vus ou manipulés par des jeunes mineurs. Les supports CD et DVD piratés et gravés sont strictement interdits à la vente, ainsi que les fins de séries, les meubles neufs, les animaux, les arbres
- Le prix de chaque article doit être indiqué (*mesure légale exigée pour la défense du consommateur*).
- En cas de pluie, aucun repli n'est prévu.** Les exposants doivent prendre leurs dispositions pour se protéger des intempéries.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas de mauvais temps.**
- Tout exposant s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder son autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel. **Il devra, le jour du vide grenier, avoir en sa possession la confirmation de réservation ainsi que sa pièce d'identité.**  
En cas de contrôle toute personne non autorisée devra quitter son emplacement.
- L'association organisatrice ne met aucune table à dispositions, chaque exposant doit prévoir son propre matériel.
- Les exposants prendront toutes les dispositions nécessaires liées au remballage des marchandises invendues, au nettoyage des lieux.

**L'association organisatrice mettra à disposition des remorques sur le site de la manifestation.**